

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 2 novembre 2021

Date d'affichage 2 novembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 23 (+ 5 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20211108-DEL_21_11_08_19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2021

Affichage : 21/10/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le HUIT NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, M. Emmanuel VIGNERON, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Olivia JAMAIN (Pouvoir donné à Lionel COURTEMANCHE), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie DENONELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EGLISE NOTRE-DAME-DES-MARAIS – PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF / FONDS LEADER

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que la règle applicable en matière de subvention est que la participation de la commune doit être à minima à 20 % du montant des travaux,

Considérant que l'ampleur des travaux et la caractéristique de l'ouvrage (Monument Historique sur la liste des ouvrages de P. MERIMEE) cette règle peut être dérogée, ainsi le montant des travaux subventionnables peut dépasser les 80 %,

Considérant que ce dossier concerne les travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au marché initial et dont le montant s'élève à 141 375,33 € HT, à savoir :

- La restauration de deux baies pour un montant de 132 400,83 € HT,

- Le reprise de la protection en cuivre d'une troisième baie pour un montant de 4 274,50 € HT,
- La prise de vue de l'édifice pour un montant de 4 700 € HT,

Considérant que dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise Notre-Dame des Marais, un dossier de demande de subvention peut donc être déposé auprès du Perche Sarthois au titre des fonds Leader, conformément au tableau ci-dessous :

**RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME DES MARAIS - TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES
FONDS LEADER
PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

DEPENSES	Montant total des dépenses HT	RECETTES	Montant total des recettes
Restauration des baies 102 & 104	132 400,83 €	Europe - LEADER	16 738,19 €
Vitrail France (marché complémentaire)	86 417,19 €	DRAC	56 550,13 €
Lot 1 - Société Lefèvre (avenant)	40 020,64 €	Conseil départemental	28 275,07 €
Mission de maîtrise d'œuvre (avenant)	5 963,00 €	Conseil Régional	28 275,07 €
Reprise de la protection en cuivre baie	4 274,50 €	Autofinancement	11 536,88 €
Lot 1 - Société Lefèvre (avenant)	4 274,50 €		
Réalisation d'une prise de vue de l'édifice	4 700,00 €		
(numérisation 3D)			
MONTANT TOTAL DEPENSES	141 375,33 €	MONTANT TOTAL RECETTES	141 375,33 €

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'opération,

ADOPTE le plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à :

- Solliciter la subvention auprès du Perche Sarthois au titre des Fonds Leader pour un montant de 16 738,19 €, et préciser que « dans le cas où les financements externes seraient inférieurs l'autofinancement prendrait en charge la différence »,
- Signer tous documents, effectuer toutes démarches visant à l'obtention de ces aides financières.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

